



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes**

Unité départementale de l'Isère
Pôle Risques Technologiques

Grenoble, le 9 juillet 2021

Affaire suivie par : Alexis MILLER

Tél. : 04 76 69 34 02

Courriel : alexis.miller@developpement-durable.gouv.fr

Ref : 2021 – Is 240 RT

Objet : *Suites de la visite d'inspection du 6 juillet 2021*

P.J. : *Rapport de l'inspection des installations classées*

Monsieur le directeur,

J'ai effectué, accompagné de Boris Vallat, une visite d'inspection de votre établissement, implanté sur la commune de Grenoble le 6 juillet 2021. Cette inspection avait pour objectif principal d'examiner le respect des dispositions de l'arrêté préfectoral complémentaire n°DDPP-DREAL UD38-2020-01-22 du 31 janvier 2020 fixant des prescriptions complémentaires relatives au traitement de la pollution des sols aux hydrocarbures mise en évidence en 2016, ainsi que le respect des valeurs limites d'émission pour les rejets atmosphériques et aqueux.

L'inspection a noté que les exigences de l'arrêté préfectoral susmentionné étaient respectées. Il en va de même, de manière générale, pour les valeurs limites d'émission pour les rejets atmosphériques et aqueux. Quelques points d'amélioration ont toutefois fait l'objet d'observations.

J'ai l'honneur de vous confirmer, dans le rapport joint en annexe, les observations que cette visite a soulevées de la part de l'inspection des installations classées.

Sauf réserve motivée de votre part sous un délai de quinze jours par des considérations prévues par la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et des articles L.110-1 4°, L.124-1, L.125-1, L.125-4 et L.521-7 du code de l'environnement, le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous demande de bien vouloir me tenir informé, au plus tard dans un délai d'un mois, des suites que vous donnerez aux remarques formulées dans le rapport d'inspection.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspecteur de l'environnement

**Monsieur le directeur
Umicore Specialty Powders France (USPF)
54 avenue Rhin et Danube
38 100 GRENOBLE**